



e-Cahiers du CSTB 3522
Juin 2005

**Certification « CERTIFIÉ
CSTB » des colles à
carrelage**
Document de référence

Statut

Ce document a été entériné par le Comité d'application le 15 mars 2005.

Il inclut le Modificatif n° 1 e-Cahiers du CSTB 3550 de mai 2006 qui a été entériné par le Comité d'application le 7 mars 2006.

Modifications

Il annule et remplace le document publié dans les *Cahiers du CSTB*, cahier 3264, livraison 413, octobre 2000.

Sommaire

- 1. Classification performancielle des colles à carrelage
- 2. Évaluation de la conformité
 - 2.1 Contrôle de production
 - 2.2 Vérification
- 3. Conditions d'emploi et de mise en oeuvre
 - 3.1 Conditions d'utilisation
 - 3.2 Prescriptions Techniques d'exécution
- Annexe 1 définitions et terminologie
 - 1. Généralités
 - 1.1 Pose collée
 - 1.2 Support de pose
 - 1.3 Carrelage pour sols et murs
 - 2. Produits
 - 2.1 Mortier-colle (C - Cementitious adhesive)
 - 2.2 Adhésif (D - Dispersion adhesive)
 - 3. Outillage et méthodes d'application
 - 3.1 Spatule crantée
 - 3.2 Application en simple encollage
 - 3.3 Application en double encollage
 - 4. Propriétés d'application
 - 4.1 Délai de péremption
 - 4.2 Temps de repos
 - 4.3 Durée pratique d'utilisation (DPU)
 - 4.4 Temps ouvert (TO)
 - 4.5 Temps d'ajustabilité
 - 5. Performances finales
 - 5.1 Adhérence
 - 5.2 Déformabilité
- Annexe 2 références normatives
- Annexe 3 caractéristiques prises en compte pour l'attribution de la classification

La certification « CERTIFIÉ CSTB » des colles à carrelage est une certification volontaire, basée sur la norme européenne NF EN 12004, qui a pour objet d'attester, grâce à l'intervention d'un laboratoire et d'un organisme de contrôle indépendant du fabricant :

- la classification performancielle des mortiers-colles et des adhésifs ;
- la mise en place et l'application d'un système de contrôle de production permettant d'assurer la constance de qualité des produits.

Cette certification est conçue pour permettre aux utilisateurs de choisir les produits de collage adaptés en fonction de la situation de l'ouvrage, de la nature du support et de la nature du revêtement (carreaux céramiques, pierres ou analogues). Elle est complétée par des documents de mise en oeuvre qui précisent, pour chaque emploi, les colles à utiliser et leurs conditions de mise en oeuvre.

Avec la mise en place de la norme européenne harmonisée et du marquage CE, la profession des mortiers industriels et le CSTB ont en effet souhaité, d'un commun accord et en concertation avec les utilisateurs, mettre en place une certification volontaire spécifique aux colles à carrelage.

1. Classification performancielle des colles à carrelage

Cette classification reprend les caractéristiques de base et les caractéristiques optionnelles E (temps ouvert allongé) et F (durcissement rapide) définies dans la norme NF EN 12004.

Elle intègre les caractéristiques complémentaires S (déformabilité) et G (aptitude au simple encollage) et des caractéristiques adaptées à des emplois spécifiques.

Elle est attribuée à partir des résultats des essais initiaux réalisés lors de l'instruction et des résultats fournis par le fabricant.

- Caractéristiques de base

Mortiers-colles		Adhésifs	
C1	Normal	D1	Normal
C2	Amélioré	D2	Amélioré

- Caractéristiques optionnelles

	Mortiers - colles	Adhésifs
Temps ouvert allongé	E	E
Durcissement rapide	F	-
Aptitude au simple encollage	G	-
Déformabilité	S1/S2	-

- Caractéristiques adaptées à des emplois spécifiques

- Pour les mortiers-colles, collage de carrelage :
 - dans les locaux classés P4 et P4S : " P4/P4S " ;
 - sur les chapes à base de sulfate de calcium : " Chape sulfate de calcium après primaire " ;
 - sur anciens revêtements en sols et murs intérieurs : " Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé et/ou dalles plastiques semi-flexibles " ;
 - en façade : " Façade " ;
 - sur plancher rayonnant électrique : " PRE ".
- Pour les adhésifs, collage de carrelage sur anciens revêtements en murs intérieurs : " Rénovation ".

Les modalités des essais servant de base à l'attribution de la classification sont décrites de façon détaillée dans le document technique n° 1 annexé aux Exigences particulières du référentiel de la marque « CERTIFIÉ CSTB » relatif aux colles à carrelage, qui définit les spécifications minimales correspondantes. Les caractéristiques prises en compte sont rappelées en annexe 3.

2. Évaluation de la conformité

2.1 Contrôle de production

Le fabricant procède à des contrôles sur les matières premières, sur le processus de fabrication et sur les produits finis.

Les modalités de ces contrôles et les fréquences minimales à respecter sont définies en annexe aux Exigences particulières du référentiel de la certification.

2.2 Vérification

Chaque unité de production est régulièrement suivie par le CSTB qui s'assure de la bonne application du système de contrôle de production.

3. Conditions d'emploi et de mise en oeuvre

La classification comportant les caractéristiques de base, les caractéristiques optionnelles ainsi que les caractéristiques adaptées à des emplois spécifiques est indiquée en première page du certificat. Ces indications sont également incluses dans le marquage porté sur les sacs.

Les conditions d'emploi sont précisées en page 2 du certificat :

- domaine d'emploi ;
- gâchage du produit, ouvrabilité de la pâte ;
- nature et préparation des supports ;
- dispositions complémentaires éventuelles.

Les certificats sont complétés par une fiche d'emploi des primaires, propre à chaque société, qui indique les primaires à utiliser, lorsque nécessaire, sur chaque type de support prévu dans les certificats, leur consommation et leur délai de séchage.

3.1 Conditions d'utilisation

La classification est basée sur les performances des produits, un produit de classe plus élevée présentant au moins les performances de la classe inférieure. De ce fait, il est toujours possible d'utiliser un produit de classe supérieure à celle indiquée dans les CPT.

Les caractéristiques optionnelles E, F ou G portent sur le comportement de la colle lors de son utilisation et permettent de choisir des produits adaptés à des contraintes de mise en oeuvre particulières :

- un produit de caractéristique E (extended open time) présente un temps ouvert allongé, le temps ouvert étant le délai maximum d'attente avant la pose d'un carreau une fois la colle appliquée sur le support ;
- un mortier-colle F (fast) est à durcissement rapide ;
- un mortier-colle G, couramment appelé fluide, est un mortier-colle formulé pour avoir une viscosité plus faible, ce qui augmente son pouvoir mouillant, c'est-à-dire son aptitude une fois appliqué sur le support à " mouiller " l'envers du carreau. Cela permet son emploi en simple encollage.

Les mortiers-colles G ne sont pas adaptés à la pose en mur.

3.2 Prescriptions Techniques d'exécution

En fonction de la situation et de la destination de l'ouvrage, le choix du produit de collage et sa mise en oeuvre doivent être effectués conformément aux Cahiers des Prescriptions Techniques d'exécution (CPT) cités ci-dessous.

- Travaux neufs

Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs en travaux neufs (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3265 et ses modificatifs n° 1, cahier 3510, n° 2, cahier 3523 et n° 3, cahier 3551, mai 2006, version mise à jour : cahier 3265 V4, mai 2006).

CPT Murs intérieurs - Travaux neufs

Revêtements de murs extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en travaux neufs (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3266 et ses modificatifs n° 1, cahier 3524 et n° 2, cahier 3552, mai 2006, version mise à jour : cahier 3266 V3, mai 2006).

CPT Murs extérieurs - Travaux neufs

Revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3267 et ses modificatifs n° 1, cahier 3525 et n° 2, cahier 3553, mai 2006, version mise à jour : cahier 3267 V3, mai 2006).

CPT Sols P3 - Travaux neufs

Revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P4 et P4S en travaux neufs (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3526 et son modificatif n° 1, cahier 3554, mai 2006, version mise à jour : cahier 3526 V2, mai 2006).

CPT Sols P4/P4S - Travaux neufs

Revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles sur chape fluide à base de sulfate de calcium en travaux neufs (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3527 et son modificatif n° 1, cahier 3555, mai 2006, version mise à jour : cahier 3527 V2, mai 2006).

CPT Chape sulfate de calcium - Travaux neufs

- Rénovation

Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs sur ancien carrelage ou ancienne peinture en local EB+ privatif au plus (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3528 et son modificatif n°1, cahier 3556, mai 2006, version mise à jour : cahier 3528 V2, mai 2006).

CPT Murs intérieurs - Rénovation

Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3529 et son modificatif n°1, cahier 3557, mai 2006, version mise à jour : cahier 3529 V2, mai 2006).

CPT Sols P3 - Rénovation

Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S (*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3530 et son modificatif n°1, cahier 3558, mai 2006, version mise à jour : cahier 3530 V2, mai 2006).

CPT Sols P4/P4S - Rénovation

Annexe 1 définitions et terminologie

1. Généralités

1.1 Pose collée

Méthode qui utilise une colle pour la fixation de carreaux sur une surface plane.

La colle est normalement appliquée en une couche continue à l'aide d'une lisseuse, puis peignée avec une taloche dentée pour obtenir une épaisseur régulière et adaptée.

1.2 Support de pose

Surface plane et rigide sur laquelle le carrelage est fixé.

1.3 Carrelage pour sols et murs

Carreaux céramiques (selon NF EN 14411), mosaïques, pierres naturelles ou plaquettes de terre cuite.

2. Produits

2.1 Mortier-colle (C - Cementitious adhesive)

Mélange de liants hydrauliques, de charges minérales et d'additifs organiques.

Le mortier-colle doit simplement être mélangé avec de l'eau ou, pour les produits bicomposants, avec le liquide de gâchage associé juste avant son utilisation.

2.2 Adhésif (D - Dispersion adhesive)

Mélange de liants organiques sous forme de polymère en dispersion aqueuse, d'additifs organiques et de charges minérales fines.

L'adhésif est prêt à l'emploi.

3. Outillage et méthodes d'application

3.1 Spatule crantée

Outil à encoches qui permet l'application de la colle en formant des sillons d'épaisseur régulière sur la surface de pose.

Le terme " spatule crantée " désigne, de façon générale, les différents outils d'application des colles à carrelage tels que peigne, taloche dentée, ...

3.2 Application en simple encollage

La colle est seulement appliquée sur la surface de pose, généralement à l'aide d'une lisseuse pour obtenir une couche continue, puis peignée avec une taloche dentée. Les carreaux sont ensuite mis en place avant la formation d'une peau sur la surface de colle.

3.3 Application en double encollage

La colle est appliquée sur la surface de pose comme dans le cas précédent.

Les carreaux sont ensuite encollés à l'arrière à l'aide d'une truelle (beurrage) et immédiatement mis en place.

4. Propriétés d'application

4.1 Délai de péremption

Durée pendant laquelle une colle stockée dans des conditions définies est utilisable.

4.2 Temps de repos

Intervalle de temps entre la préparation de la colle et le moment où elle est utilisable.

4.3 Durée pratique d'utilisation (DPU)

Durée maximale, après préparation, pendant laquelle la colle est utilisable.

4.4 Temps ouvert (TO)

Délai maximal pendant lequel les carreaux peuvent être fixés sur la surface de pose préalablement encollée, pour atteindre l'adhérence finale spécifiée.

Il est mesuré selon la méthode d'essai NF EN 1346.

4.5 Temps d'ajustabilité

Délai maximal pendant lequel la position d'un carreau peut être corrigée dans la couche de colle, sans perte significative d'adhérence finale.

5. Performances finales

5.1 Adhérence

Force maximale de rupture par unité de surface qui peut être mesurée par traction ou par cisaillement.

L'adhérence par traction est mesurée par la méthode d'essai NF EN 1348.

L'adhérence par cisaillement est mesurée par la méthode d'essai NF EN 1324 pour un adhésif, ou selon le document technique 1 de la certification « CERTIFIÉ CSTB » des colles à carrelage pour un mortier-colle.

5.2 Déformabilité

Capacité d'une colle durcie à être déformée par une contrainte entre le carreau et la surface de pose, sans rupture d'adhérence.

Elle est caractérisée par la déformation transversale, déflexion enregistrée au centre d'une couche de colle durcie soumise à une force s'exerçant en trois points, mesurée selon la méthode d'essai NF EN 12002.

Annexe 2 références normatives

Revêtements

NF EN 14411

(P61-530) Carreaux et dalles céramiques - Définitions, classification, caractéristiques et marquage.

NF EN ISO 10545-12

(P61-540) Carreaux et dalles céramiques - Partie 12. Détermination de la résistance au gel.

NF P13-307

Plaquettes murales en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essai.

XP B10-601

Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles.

NF EN 1936

(B10-615) Méthodes d'essais pour pierres naturelles - Détermination des masses volumiques réelle et apparente et des porosités ouverte et totale.

NF EN 13373

(B10-627) Méthodes d'essais pour pierres naturelles - Détermination des dimensions et autres caractéristiques géométriques.

NF P61-341

Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2 x 2 les constituant.

NF EN 13888

(P61-612) Mortiers de jointoiement pour carreaux et dalles céramiques - Définitions et spécifications.

Supports en sol

e-Cahiers du CSTB, cahier 3509

Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux.

NF P11-213

DTU 13.3 Dallages - Conception, calcul et exécution.

Cahiers du CSTB, cahier 2892

CPT " Planchers " - Titre 3 (1^{ère} partie) : Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton précontraint.

Cahiers du CSTB, cahier 2920

CPT " Planchers " - Titre 1 : Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en oeuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en oeuvre. Section A - Conception et calcul.

NF P14-201

DTU 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.

NF P52-302

DTU 65.7 Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton.

NF P52-303

DTU 65.8 Exécution de planchers chauffants à eau chaude utilisant des tubes en matériau de synthèse enrobés dans le béton.

Cahiers du CSTB, cahier 2908

Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (CPT PRE 06/96).

Cahiers du CSTB, cahier 3164

Planchers réversibles à eau basse température - Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en oeuvre.

Cahiers du CSTB, cahier 3389 et son modificatif n° 1, e-Cahiers du CSTB, cahier 3505²

Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante.

Cahier des charges de l'Office des asphaltes Fascicule 8

- Sous-couches isolantes pour revêtements de sols : chapes flottantes.

Cahier des charges de l'Office des asphaltes Fascicule 10

Cahier des prescriptions administratives et techniques communes aux asphaltes coulés.

NF P63-203

DTU 51.3 Planchers en bois ou en panneaux à base de bois

APSEL - CSFE, octobre 2002

Règles professionnelles concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires intérieurs.

NOTE 2

Le document mis à jour, intégrant le modificatif n° 1, a été publié sur le site des e-Cahiers du CSTB sous la référence 3389 V2.

Supports muraux

e-Cahiers du CSTB , cahier 3567

Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs.

NF P10-210

DTU 22.1 Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire.

NF P18-210

DTU 23.1 Murs en béton banché.

NF P15-201

DTU 26.1 Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne.

NF P14-306

Blocs en béton cellulaire autoclavé pour murs et cloisons.

NF P10-202

DTU 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs.

NF B12-301

Plâtres pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté - Classification, désignation, spécifications.

NF P71-201

DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre.

NF EN 520

(P72-600) Plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai.

NF P72-203

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre - Plaques à faces cartonnées.

NF P72-204

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de parement en plâtre-isolant.

NF EN 12859

(P72-500) Carreaux de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai.

NF P72-202

DTU 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre.

Cahiers du CSTB , cahier 2669-3

Certification CSTB des enduits monocouches d'imperméabilisation - Classification MERUC.

Annexe 3 caractéristiques prises en compte pour l'attribution de la classification

Mortiers-colles

Pour les caractéristiques de base et les caractéristiques optionnelles E et F, les performances des mortiers-colles doivent répondre aux spécifications de la norme NF EN 12004 portant sur les caractéristiques suivantes, déterminées en adhérence par traction :

- adhérence initiale ;
- tenue à l'eau ;
- tenue à la chaleur ;
- tenue au gel-dégel ;
- temps ouvert.

Les caractéristiques complémentaires sont attribuées sur la base des spécifications suivantes.

- Déformabilité S

La déformation transversale est déterminée conformément à la norme NF EN 12002.

Classe	S1	S2
Déformation transversale	≥ 2,5 mm	≥ 5 mm

- Consistance G (aptitude au simple encollage)

Les essais d'adhérence par traction (adhérence initiale, après immersion, après action de la chaleur, après gel-dégel, temps ouvert) sont réalisés sur des maquettes confectionnées en appliquant un poids inférieur sur chaque carreau (5 N au lieu de 20 N). Les spécifications sont inchangées.

Pour les emplois spécifiques, les essais complémentaires sont les suivants.

- Locaux P4 et P4S

- écrasement et transfert ;
- adhérence au délai de mise en service à 23 °C et 10 °C ;
- résistance au choc à la bille de 510 g.

- Chapes à base de sulfate de calcium

Les essais sont réalisés avec le primaire spécifique à cet usage :

- adhérence initiale ;
- sensibilité aux remontées d'humidité ;
- sensibilité aux pénétrations d'eau ;
- sensibilité à la chaleur ;
- pouvoir d'imperméabilisation des produits de jointoiement pour locaux E2.

- Façade et PRE

Adhérence par cisaillement après action de la chaleur.

- Rénovation sans primaire sur anciens revêtements

Adhérence sur grès émaillé et dalles plastiques semi-flexibles.

Adhésifs

Pour les caractéristiques de base et la caractéristique optionnelle E, les performances des adhésifs doivent répondre aux spécifications de la norme NF EN 12004 portant sur les caractéristiques suivantes, déterminées en adhérence par cisaillement :

- adhérence initiale,
- tenue à la chaleur,
- temps ouvert (adhérence par traction) ;

avec, de plus, pour la classe D2 :

- tenue à l'eau,
- tenue à température élevée.

Pour les emplois en rénovation sur ancien carrelage :

- adhérence sur grès émaillé.

Liste des documents référencés

- #1 - Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (Cahiers CSTB 3265 octobre 2000) + Erratum 1 (Cahiers CSTB 3351 juin 2001) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3510, octobre 2004) + Modificatif 2 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3523, juin 2005) + Modificatif 3 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3551, mai 2006)
- #2 - Revêtements de murs extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (Cahiers CSTB 3266 octobre 2000) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3524, juin 2005) + Modificatif 2 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3552, mai 2006)
- #3 - Revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (Cahiers CSTB 3267 octobre 2000) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3525, juin 2005) + Modificatif 2 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3553, mai 2006)
- #4 - Revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P4 et P4S en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, cahier 3526, juin 2005) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3554, mai 2006)
- #5 - Revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles sur chape fluide à base de sulfate de calcium en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, cahier 3527, juin 2005) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3555, mai 2006)
- #6 - Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs sur ancien carrelage ou ancienne peinture en local EB+ privatif au plus - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution - (e-Cahiers du CSTB, cahier 3528, juin 2005) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3556, mai 2006)
- #7 - Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, cahier 3529, juin 2005) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3557, mai 2006)
- #8 - Revêtements en carreaux céramiques collés en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, cahier 3530, juin 2005) + Modificatif 1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3558, mai 2006)
- #9 - NF P61-341 (novembre 1975) : Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2 x 2 les constituant (Indice de classement : P61-341)
- #10 - GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, cahier 3509, novembre 2004)
- #11 - NF P11-213-1 (DTU 13.3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-1)
- #12 - GS 3 : Planchers - Cahier des prescriptions communes aux procédés de planchers - Titre 3 (1ère partie) Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton précontraint (Cahiers CSTB 2892 juin 1996)
- #13 - GS 3 : Planchers - Cahier des prescriptions communes aux procédés de planchers - Titre 1 Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en oeuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en oeuvre - Section A : Conception et calcul (Cahiers CSTB 2920 novembre 1996)
- #14 - NF P14-201-1 (DTU 26.2) (mai 1993) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 1998) + Amendement A2 (octobre 2000) + Amendement A3 (décembre 2003) (Indice de classement : P14-201-1)
- #15 - GS 14 : Plancher rayonnant électrique - PRE 06/96 Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (Cahiers CSTB 2908 septembre 1996) + Modificatif 1 (Cahiers CSTB 3037 avril 1998)
- #16 - GS 14 : Planchers réversibles à eau basse température - Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en oeuvre (Cahiers CSTB 3164 octobre 1999)
- #17 - Guide technique - Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante (Cahiers CSTB 3389 décembre 2001) + Modificatif n°1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3505, juin 2004)
- #18 - NF P63-203-1-1 (DTU 51.3) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-203-1-1)
- #19 - Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (e-Cahiers du CSTB, cahier 3567, mai 2006)

- #20 - NF P10-210-1 (DTU 22.1) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P10-210-1)
- #21 - NF P18-210 (DTU 23.1) (mai 1993) : Murs en béton banché - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P18-210)
- #22 - NF P15-201-1 (DTU 26.1) (mai 1993, mai 1994, janvier 1999) : Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendements A1, A2 (Indice de classement : P15-201-1)
- #23 - P10-202-1 (DTU 20.1) (septembre 1985, octobre 1993, avril 1994) : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 1995) + Amendement A2 (décembre 1999)
- #24 - NF B12-301 (décembre 1987) : Gypse et plâtre - Plâtres pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté - Classification, désignation, spécifications (Indice de classement : B12-301)
- #25 - NF P71-201-1 (DTU 25.1) (mai 1993) : Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P71-201-1)
- #26 - NF EN 520 (avril 2005) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600)
- #27 - NF P72-204-1 (DTU 25.42) (mai 1993, février 2003) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (Indice de classement : P72-204-1)
- #28 - NF P72-202-1 (DTU 25.31) (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P72-202-1)
- #29 - Certification CSTB des enduits monocouches d'imperméabilisation - Classification MERUC (Cahiers CSTB 2669-3 août 1993)

Liste des tableaux

Tableau de l'article : 1. Classification performancielle des colles à carrelage

Tableau de l'article : 1. Classification performancielle des colles à carrelage

Tableau de l'article : Annexe 3 caractéristiques prises en compte pour l'attribution de la classification